



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 077-257701748-20241220-DCS2024_54-DE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

Date de Convocation

22 août 2024

Date d’Affichage

23 août 2024

Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	31
- Votants	31
- Représentés	00
- Absents	29

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents :**Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :**

M.M. VICTOR, ROBERT, ROUX, MARTI, Mmes PLANADE, HOFLACK, M.M. GALAN, VALLEE, Mme TREF, M.M. SCHNELL, Mme QUERMELIN, M.M. FONTAINE, CHEREAU, JEGO, ALBOUY, CRETON, Mme DESANTE, M.M. DECOURT, FONTAN, TOMAS, GOSSEREZ, LECOSNIER.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. GALLOIS, CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, PERRIGOT, MONDO, Mmes AMABLE, BARTHE, HUSSON, VOLLEREAU Virginie.

Représentés :

-

Absents :

M. BOURBIGOT, Mmes BOUYERON, DUFFAULT, M. BRUNEAU, Mme BELLEMAIN, M.M. DA COSTA FERREIRA, THOMERET, BUZZI, RIFFAUD, GADOT, JOYEUSE, Mme AQUILON, WOJCIECHOWSKI, MARCHAND, Mmes PRAT, BRUN, M.M. MAILLARD, CHOLLET, LAVIT, Mme LATIL, M.M. CROSNIER, VOLLEREAU Damien, BELLIOU, PERADON, SIMONET, MARTIN, BOITEUX, CLOOTENS, BOUILLOU.

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel VALLEE – 2^{ème} Vice-Président du SIRMOTOM.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO,
Président du SIRMOTOM.

Madame ZAIDI procède à l'appel nominal.

M. JEGO : Je vous remercie de votre mobilisation et de votre présence.
Vous avez pris connaissance de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 20 septembre 2024 ;
- Installation de nouveaux représentants pour la Communauté de Communes Pays de Montereau ;
- Remerciements ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 juin 2024 ;
- Information au conseil syndical sur les décisions prises par le Président dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Désignation d'un nouveau représentant du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM ;

COMMANDE PUBLIQUE

- Autorisation donnée au Président à signer la convention d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics et concessions avec l'Association Initiatives77 ;

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

- Autorisation donnée au Président à prendre une délibération portant création d'un poste d'attaché principal à temps complet ;
- Autorisation donnée au Président à prendre une délibération portant création d'un emploi permanent au service communication à temps complet ;
- Autorisation donnée au Président à prendre une délibération portant adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne ;

- Affaires et questions diverses.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2024

M. JEGO : J'ai reçu la candidature de Monsieur Lionel VALLEE.
Y a-t-il d'autres candidats ? Non.
Je soumetts au vote de l'assemblée la désignation de Monsieur VALLEE.
Il est désigné secrétaire de séance et on l'en remercie.

INSTALLATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU

M. JEGO : Nous avons constaté la démission de Madame Marie-Annick ROUSSELET de son mandat de conseillère municipale de la commune de Varennes-sur-Seine. Elle perd de ce fait sa fonction de membre du SIRMOTOM. Et malheureusement, le décès de Monsieur Manuel DA SILVA de la commune de Forges.

Pour la commune de Varennes-sur-Seine, la Communauté de communes propose la désignation en tant que délégué titulaire de Monsieur Alain GOSSEREZ en remplacement de Madame ROUSSELET, et en qualité de délégué suppléant Monsieur Jean-Luc FILLIEUX, en remplacement de Monsieur GOSSEREZ désigné délégué titulaire. Pour la commune de Forges, il est proposé de désigner Madame Dominique MICHOT en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Monsieur Manuel DA SILVA.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous considérons que sont installés :

Pour la commune de Varennes-sur-Seine :

- En qualité de délégué titulaire, Monsieur Alain GOSSEREZ en remplacement de Madame Marie-Annick ROUSSELET.
- En qualité de délégué suppléant Monsieur Jean-Luc FILLIEUX en remplacement de Monsieur Alain GOSSEREZ désigné délégué titulaire.

Pour la commune de Forges :

- En qualité de déléguée suppléante, Madame Dominique MICHOT en remplacement de Monsieur Manuel DA SILVA.

REMERCIEMENTS

M. JEGO : J'ai à vous faire part de remerciements qui ont été adressés au SIRMOTOM par l'Inspection de l'Education nationale pour la participation du Syndicat à la Journée de rencontre de la septième édition d'Horizon 2024 (c'est la perspective des Jeux Olympiques) et de Terre Avenir pour la participation du SIRMOTOM au Forum Climat 2024 de la Communauté de communes Bassée Montois. Je profite de l'occasion pour remercier les collaborateurs et collaboratrices du SIRMOTOM qui œuvrent pour ces participations. C'est souvent le week-end, sur leur vie de famille, on peut donc les remercier. Ces remerciements vont tout autant pour eux ou elles, que pour nous qui ne faisons pas grand-chose, si ce n'est d'être là ! Merci aux collectivités qui nous ont remerciés. Pour rappel, nous sommes à disposition si vous organisez des manifestations pour obtenir un stand, pour sensibiliser les gens en question.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2024

M. JEGO : Il a été rédigé avec efficacité et talent par notre sténotypiste préférée !

Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ?

Des souhaits d'amendement ou de changement ? Non.

C'est toujours parfait, merci.

Il est approuvé à l'unanimité, avec nos remerciements à notre sténotypiste.

**INFORMATION AU CONSEIL SYNDICAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE
PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. JEGO : J'ai des informations à vous donner dans le cadre des pouvoirs que vous m'avez délégués sur des contrats signés avec la Société Dépolia, sur une souscription d'un emprunt auprès de la Banque postale, sur une assistance juridique avec un avocat, sur un contrat de vente de marchandises (de ferraille), sur un contrat de vente de marchandises (de batteries), sur l'attribution du marché SOS Encombrants, qui arrive à terme et qui a été confié à un nouveau titulaire. J'ai interrogé le Bureau, mais je le fais aussi pour le Conseil : pour l'instant, je n'ai que des satisfactions, les gens sont contents de ce service. Je ne sais pas si c'est le cas ou pas pour vous, mais ce service a l'air de bien fonctionner et de satisfaire les populations.

Enfin, un contrat sur l'informatique avec la Société JVS.

Avez-vous des questions à poser ? Non.

Vous êtes donc informés de ce que j'ai signé en vos lieux et place.

**DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU SIRMOTOM POUR SIEGER AU
SYTRADEM**

M. JEGO : Nous avons à désigner un remplaçant de Madame ROUSSELET démissionnaire de la commune de Varennes-sur-Seine, qui était aussi suppléante au SYTRADEM.

Nous devons retrouver un suppléant au SYTRADEM.

J'ai reçu pendant la réunion de Bureau la candidature enthousiaste de M. SCHNELL, qui attend cela avec impatience !

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Je ne vois pas de demande de vote à bulletin secret.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

À l'unanimité, nous procédons à la désignation Monsieur Christian SCHNELL délégué suppléant pour siéger au SYTRADEM, à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian SCHNELL est élu membre suppléant du SYTRADEM. Nous le remercions pour son dévouement et nous le félicitons car ce sont de bonnes soirées en perspective.

COMMANDE PUBLIQUE

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES MARCHES PUBLICS ET CONCESSIONS AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVES77

M. JEGO : J'ai à vous solliciter pour que vous m'autorisiez à signer une convention d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics avec l'Association Initiatives 77. Quand on lance des marchés publics, on s'efforce qu'il y ait une clause imposant aux entreprises titulaires de ces marchés publics de faire de l'insertion de personnes en difficultés, de personnes éloignées de l'emploi. Pour que cela fonctionne, il ne faut pas que l'entreprise vienne nous demander comment faire pour trouver ces personnes, etc. Initiatives 77, dans le cadre des missions confiées par le Conseil départemental, joue ce rôle d'organisateur, de prescripteur. Cela fonctionne très bien. Je propose de contractualiser avec cette association, afin que nous soyons dans l'efficacité pour essayer d'insérer le maximum de personnes dans le cadre de nos marchés publics.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE UNE DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL A TEMPS COMPLET

M. VALLEE : Il s'agit de donner l'autorisation au Président à prendre une délibération portant sur la création d'un poste d'attaché principal à temps complet. Il s'agit d'un agent du SIRMOTOM, qui peut bénéficier d'un avancement à ce grade à compter du 1^{er} novembre 2024. Pour ce faire, il convient de modifier le tableau des effectifs.

M. JEGO : L'attaché principal en question est Andrée ZAIDI, qui peut progresser dans sa carrière. Il n'y a pas de supplément de coût pour le Syndicat. Nous souhaitons étendre le poste actuel d'attaché d'Andrée en créant un poste d'attaché principal pour permettre son évolution de carrière.

Avez-vous des remarques ? Non.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE UNE DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SERVICE COMMUNICATION A TEMPS COMPLET

M. VALLEE : Il s'agit de procéder à la création d'un emploi permanent au service Communication à temps complet. Ce n'est pas tout à fait une création puisqu'il s'agit du remplacement d'un agent qui nous a quittés. Il s'agit d'ouvrir ce poste aux catégories d'emploi A, B ou C.

M. JEGO : Je vous avais proposé de créer un emploi de cabinet. Nous avons trouvé une candidate à notre poste de Communication, mais ses conditions salariales ne permettaient pas de la rémunérer dans le cadre de la grille de la Fonction publique. Seul l'emploi de cabinet pouvait lui permettre d'avoir les 200 ou 250 € de plus auxquels elle aspirait légitimement. Nous avons créé ce poste, la candidate est venue puis est repartie ! Elle ne s'est pas plu dans le poste. Nous avons lancé un nouveau recrutement, mais cette fois on va éteindre le poste de cabinet -nous n'en avons pas besoin- et nous allons passer sur un poste à temps complet normal. C'est pourquoi il vous est demandé de le créer pour accueillir notre futur responsable de la Communication. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} octobre 2024.

On en éteint un et on en ouvre un autre, et cela nous coûte un peu moins cher.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

M. SCHNELL : Dans le document, il est marqué la date du 1^{er} novembre.

Mme ZAÏDI : C'est une erreur. C'est bien le 1^{er} octobre.

M. JEGO : C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE UNE DELIBERATION PORTANT
ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES
PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE**

M. VALLEE : Cette délibération est classique. Il convient d'accepter les résultats du contrat obtenu par le CDG 77 et d'accepter la souscription de la convention de gestion entre nous-mêmes et le CDG 77.

M. JEGO : Comme d'habitude. Des questions ? Non.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté.

POINT SUR TABLE

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE DELIBERATION PORTANT
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET**

M. VALLEE : Il s'agit d'autoriser le Président à prendre une délibération portant sur la création d'un emploi permanent à temps complet. Nous avons un agent qui travaillait au sein du SIRMOTOM à raison de 80 % et qui a fait valoir ses droits à la retraite. Considérant la charge de travail qui était la sienne et qui s'annonçait de jour en jour, il vous est proposé de créer un emploi à 100 %.

M. JEGO : Cet agent d'accueil était à 80 % et prend sa retraite. Nous supprimons son poste et le transformons en poste à 100 % puisqu'il y a du travail à l'accueil. Tant mieux, cela veut dire qu'il y a de l'activité, mais il faut renforcer le service. Il s'agit d'un petit changement. Là, nous dépensons un peu plus car le temps de travail est augmenté.

Avez-vous des questions ? Non.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : Je souhaite vous donner une information sur la déchetterie, qui sera terminée comme prévu courant novembre ou début décembre. Nous programmerons son inauguration en novembre et sans doute une ouverture au public fin décembre ou tout début janvier, pour être bien rodés et s'assurer qu'elle fonctionne bien dans les délais qu'on avait prévus et programmés. C'est une très belle réalisation. Elle va nous aider à accroître nos performances et à sortir de la déchetterie provisoire. Tout cela est sans surcoût annoncé dans le budget prévu.

Par ailleurs, j'ai rencontré Roger DENORMANDIE ce matin à la Commission départementale de Coopération intercommunale. Il m'a dit qu'il était en train d'acheter un terrain à Montigny-Lencoup pour y faire notre troisième déchetterie. Depuis le temps !

On s'est fixé ensemble comme objectif de dire qu'il faudrait que les travaux aient commencé à la fin de notre mandat afin que ce soit irréversible et qu'on ait, à la fin de ce mandat ou au début du suivant, les trois déchetteries en état de fonctionnement et qu'on sorte complètement des débats avec le SMETOM. Il reste encore deux communes « SMETOMisées ».

C'est une bonne perspective d'avoir enfin le terrain et il m'a dit ce matin qu'il était en train de terminer l'acquisition. C'est une bonne nouvelle.

Je vous remercie d'avoir fait l'effort de venir. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous souhaite une bonne soirée !

La prochaine réunion se déroulera courant novembre.

La séance est levée à 19h17.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Lionel VALLEE
2^{ème} Vice-Président du SIRMOTOM



Le Président du SIRMOTOM
Monsieur Yves JEGO

